



Règlement intérieur de «Bulles de sourires»

1- Modalités d'accueil

| Centre De Loisirs (CDL) | Atelier Périscolaire (APS) |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de 3 ans révolus à 12 ans et plus. - Le centre de loisirs fermera ses portes la dernière semaine de juillet ainsi que les deux premières semaines d'août. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil les mercredis en période scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Matin sans repas (M*) : 7h-11h • Matin repas (MR*) : 7h-14h • Après-midi sans repas (AM*) : 14h-18h30 • Après-midi repas (AMR*) : 11h-18h30 • Journée (J*) : 7h-18h30 | <ul style="list-style-type: none"> - Accueil tous les matins de 7h00 à 8h45. - Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. | |

2- Encadrement

Une équipe de cinq animateurs accueille et prépare les programmes d'activités pour chaque période. Cette équipe est composée de :

- Ludovic COLLET, Directeur
- Alexandra DUPUY, Directrice adjointe
- Cécile COTE, Animatrice
- Catherine FLAK, Animatrice
- Victorine DUPUY, Animatrice

3- Inscriptions

| CDL | APS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche d'inscription est obligatoire pour tout enfant fréquentant le centre, même occasionnellement. Cette fiche est à remplir au centre de loisirs. - Si une fiche d'inscription est remplie, vous pouvez inscrire vos enfants par mail à l'adresse : asso-familiale-st-martin@orange.fr ou par téléphone au 06.24.80.04.17 - Seules les personnes désignées sur la fiche d'inscription pourront récupérer les enfants. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les mercredis</u> : Pour que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions, merci de nous prévenir le lundi précédent le mercredi de l'accueil. - <u>Les vacances scolaires</u> : Afin que nous puissions commander les repas de la semaine d'accueil, merci d'inscrire vos enfants au plus tard la semaine précédant l'accueil. | <ul style="list-style-type: none"> - Un planning est envoyé, par mail, au début de chaque mois. - Les inscriptions se font également au jour le jour par téléphone ou par mail. Merci de nous prévenir pour toute modification. |



4- Assurance

Les familles sont assurées par la carte d'adhésion à l'association familiale. Cette carte annuelle est une adhésion à notre association (adhésion de 7€). Elle ouvre droit à l'assurance et est valable pour toutes les activités proposées par l'association. Cette carte est obligatoire pour toute fréquentation du centre de loisirs et de l'atelier périscolaire (même une fois). Cette adhésion se fait dès l'inscription ou le premier jour de présence sur la structure.

5- Tarifs

Nous appliquons une tarification calculée selon le quotient familiale des familles (QF<1 000 ou QF>1 000). De plus, depuis le mois de mai 2016, nous appliquons une tarification horaire détaillée ci-dessous.

Pour les mercredis et les vacances scolaires :

- Si QF > 1000 = 1.35€ / heure + 4€ de repas.
- Si QF < 1000 = 1.15€ / heure + 4€ de repas.

| QF | APS | | | MERCREDIS | | | | | VACANCES | | |
|--------|--------|--------|--------|-----------|---------|--------|---------|---------|----------|---------|---------|
| | M | S | MS | M* | MR* | AM* | AMR* | J* | 9h | 10h | 11h |
| - 1000 | 2.90 € | 2.90 € | 3.95 € | 4.60 € | 12.05 € | 5.75 € | 12.05 € | 16.65 € | 14.35 € | 15.50 € | 16.65 € |
| + 1000 | 3.60 € | 3.60 € | 5.00 € | 5.40 € | 13.45 € | 6.75 € | 13.45 € | 18.85 € | 16.15 € | 17.50 € | 18.85 € |

6- Enfants malades

Tout enfant malade ne sera pas accueilli vis-à-vis des autres enfants. Pour son retour, un certificat de non contagion du médecin sera demandé. De plus, aucun médicament ne sera administré (Doliprane compris) sauf avec présentation d'une ordonnance.

7- Respect

Des règles communes sont annoncées à chaque nouvel arrivant (ces règles sont souvent construites avec les enfants) et rappelées si nécessaire.

Il est interdit de fumer au sein des locaux.

8- Discipline

En cas de difficulté majeure, de non-respect du règlement ou si le comportement d'un enfant compromet la bonne marche du centre de loisirs, une rencontre aura lieu entre les parents, la direction et les co-présidents de l'Association Familiale pour trouver ensemble la meilleure solution. Celle-ci pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire et plus.

9- Obligation des usagers

Le matériel personnel des enfants (cartes Pokémon, consoles,...) n'est pas autorisé au centre de loisirs. En cas de perte, de vol ou de casse, l'équipe du centre de loisirs décline toute responsabilité.

Il est demandé aux familles de respecter les horaires d'ouverture du centre de loisirs : arriver à l'heure ET de fermeture (voir 1) = toute heure entamée est due y compris après 18h30.

Pour venir au centre de loisirs, il est inutile que les enfants portent des vêtements « neufs ».